



Titre de séjour « Etudiant »

Pour cette catégorie de titre de séjour, une copie simple des documents est suffisante.

Les documents non rédigés en français, allemand ou en anglais doivent être accompagnés d'une traduction conforme réalisée par un traducteur assermenté.

Informations sur le dossier

Nom du demandeur

Ambassade

Date de la demande

N° de dossier

Type de visa demandé (n° de section)

Documents obligatoires

- ☐ Formulaire de demande de visa national dûment rempli et signé (disponible sur guichet.lu ou auprès de l'ambassade/du consulat)
- ☐ Une photo d'identité conforme aux normes OACI, datant de moins de 3 mois. Une photo non conforme sera refusée.
- ☐ Passeport intégral du demandeur en cours de validité
 - Votre passeport doit être valide pour au moins 6 mois au-delà de la durée du séjour envisagé.
 - Il ne doit pas avoir été délivré depuis plus de 10 ans.
- ☐ Extrait datant de moins de trois mois du casier judiciaire du pays de résidence actuel ou affidavit si impossibilité motivée d'obtenir un extrait du casier judiciaire (si le demandeur est majeur)
- ☐ Preuve d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur au Luxembourg
- ☐ Autorisation parentale dans le cas où le demandeur n'a pas atteint l'âge de 18 ans
- ☐ Titre de séjour valable émis par un autre Etat membre de l'Union européenne si le demandeur réside déjà dans l'espace Schengen
- ☐ Preuve qu'il dispose au cours de ses études de ressources suffisantes pour couvrir ses frais de séjour et de retour (au moins 80% du revenu d'inclusion sociale en vigueur au Luxembourg)
 - Cette preuve peut être rapportée par : l'original d'une attestation de bourse ou de prêt d'étudiant ; l'original d'une attestation bancaire (ou celle des parents s'ils prennent en charge l'étudiant, prouvant leur solvabilité pour au moins 12 mois) ; une copie d'un engagement de prise en charge signé par un garant luxembourgeois ou résidant légalement au Luxembourg (l'original étant transmis par le garant à la DGIM) ; ou la preuve d'avantages matériels (logement gratuit) ou d'un contrat de travail limité à 15 heures/semaine au Luxembourg.